Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 022-212200018-20260512-20260604-DE

MAIRIE
DE
Allineuc
Les Côtes d'Armor
22460

CONSEIL MUNICIPAL
Du Mardi 12 Mai 2026

L'an deux mil vingt-six le **Mardi 12 Mai à 20H**, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yohann HERVO, Maire de la Commune.

Etaient présents :
Yohann HERVO, Guy BURLOT, Patricia HAMON, Stéphane SOMMIER, Frédéric PAULIAC, Michel LE BOUDEC, Bruno LE MAITRE, Virginie ALLEE, Nicolas LE CHANU, Katia CARRÉE, Rosemary GOUJON, Alexis GOUYETTE, Maïwenn COTILLARD et Valentine DUBOIS
Absente excusée : Marie-Laure POINEUF (pouvoir à P. HAMON)

La présidence est assurée par Monsieur Yohann HERVO, Maire d'Allineuc. Monsieur Frédéric PAULIAC est désigné secrétaire de séance. Monsieur le Maire ayant constaté que le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Délibération 2026 – VI – 04

Objet : Renouvellement de la ligne de trésorerie

Notre ligne de trésorerie, ouverte pour 300 000,00 € arrive à échéance le 10 Juin prochain. Il convient donc de la renouveler.
Monsieur le Maire propose le renouvellement de la ligne de trésorerie aux conditions proposées par le Crédit Agricole des Côtes d'Armor : index EURIBOR 3 mois moyenné + 1% avec des frais de dossier s'élevant à 0.25 % du montant de la ligne.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents avec 15 voix pour et aucune contre,

ACCEPTE de renouveler le crédit de trésorerie pour un montant de 300 000,00 € aux conditions suivantes : index EURIBOR 3 mois moyenné + 1 % avec des frais de dossier s'élevant à 0.25 % du montant de la ligne.

- ***d'utiliser les fonds par virement***
- ***d'inscrire au budget les sommes nécessaires au règlement des agios***
- ***d'accepter les conditions générales de fonctionnement de crédit de trésorerie et d'autoriser le Maire à signer la convention d'utilisation du crédit de trésorerie***

Acte rendu exécutoire par le Maire
compte rendu de la transmission en Préfecture le 15/05/2026
Publication le 15/05/2026
AR Préfecture :

MAIRIE D'ALLINEUC (Côtes-d'Armor)

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Maire, Yohann HERVO
Le secrétaire de séance, Frédéric PAULIAC

MAIRIE D'ALLINEUC (Côtes-d'Armor)